

DEPARTEMENT  
DU LOT

République Française  
COMMUNE DE GIGNAC

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 15	<b>PV Séance du vendredi 23 mai 2014</b>
<b>Présents:</b> 14	L'an deux mille quatorze et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement convoquée le 14 mai 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE
<b>Votants:</b> 14	<b>Sont présents:</b> Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, Georges DELPECH, François MOINET, Jean OBERLE, Valérie BASTIEN, Joëlle CHASTANET, Jean-Marc FAUREL, Martine GARDIN, Guillaume GAUCHET, Charles LASCAR, Marie-Claude LAVAL, Arnaud RICOU, Patricia SEGALA
	<b>Représentés:</b>
	<b>Excuses:</b> Anna VILLEPONTOUX
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Valérie BASTIEN

### Ordre du jour :

#### 1- Consultation pour le projet "traverse du Bourg"

-Une rencontre avec Monsieur LESTRADE André et Monsieur JEROME Thierry du Conseil Général est prévue le jeudi 05 juin à 10h.

-Adhésion au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » : Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal.

#### 2.1- Subvention exceptionnelle à l'association Ecaussystème relative au remboursement des frais de métro pour le voyage du "Conseil Municipal Jeunes" au Sénat

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la visite du Sénat par le "Conseil Municipal Jeunes" l'association Ecaussystème a réglé les billets de train et les trajets en métro.

Il rappelle que la Mairie devait rembourser à l'association sous forme de subvention les billets de train des enfants soit 1021.20 € pour 19 enfants aller-retour (ils étaient 17 inscrits lors du vote du budget) et les adultes ont réglé directement leur billet à l'association.

Il ajoute que les frais engendrés par les trajets en métro s'élèvent à 121.50 €.

Il précise qu'une subvention exceptionnelle de 1000,00 € a été attribuée à l'association lors du vote du budget 2014.

Afin de rembourser l'association, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 142.70 €.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **pour : 14**
- **contre : 0**
- **abstention : 0**

- accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 142.70 € à l'association Ecaussystème,
- autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement.

#### 2.2- Décision Modificative n°1 : vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
61523	Entretien et réparation de voies et réseaux		-142.70
6574	Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		142.70
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VB PA GG PS HG CL T JC GJ JMF PR MEL

- pour : 14
- contre : 0
- abstention : 0

vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **3- Assainissement collectif du bourg**

#### **3.1- Fixation du prix de l'eau assainie et du montant de l'abonnement annuel**

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal.

#### **3.2-Le point**

**-Avis de l'hydrogéologue** relatif à la réalisation d'infiltration d'eaux usées dans le sol :

Avis hydrogéologique favorable sous réserve de modifier le projet afin de limiter les rejets directs d'eaux usées non traitées (by-pass de débordement) ou d'eau traitée dans le karst :

- par le rajout d'une zone d'infiltration avale, sur la base d'un fonctionnement par noue,
- par l'aménagement de la perte ou du puits existant à côté de celle-ci pour le rejet du pluvial afin d'éviter que celui-ci ne passe par la zone d'infiltration.

**-Mise en service des branchements électriques aux 2 postes de refoulement** : effectuée le 22/05/2014.

### **4- Divers**

#### **4.1- Compte-rendu de la visite du Sénat**

Le mardi 29 avril 2014, 19 membres du Conseil Municipal Jeune de moins de 18 ans, M.E LABROUE Maire et 9 accompagnateurs (parents et élus) ont été reçus au Sénat par les deux Sénateurs du Lot, J.Claude REQUIER et Gérard MIQUEL : Visite du Sénat de 11h à 12h30 : Grands salons, salle de presse, bibliothèque. Les jeunes ont assisté depuis les tribunes à une séance dans l'hémicycle.

Apéritif au bar du Sénat offert par les deux sénateurs.

Le groupe a déjeuné dans les jardins du Luxembourg, puis transport par le métro jusqu'à l'Arc de Triomphe à l'Etoile, descente des Champs Elysées à pied via le Grand Palais, le pont Alexandre III, la Tour Eiffel, le Champs de Mars, l'Ecole Militaire ; puis reprise du métro jusqu'à l'Hôtel de Ville pour une nouvelle ballade à pied jusqu'à l'Île de la Cité, Notre Dame, puis les quais des Bouquinistes, le Pont des Arts et retour à la Gare.

Le groupe est revenu fatigué, mais heureux d'avoir vécu cette conviviale et magnifique journée.

#### **4.2- Compte-rendu de la Réunion d' "Agenda 21"**

- 1) Désignation du nouveau comité de pilotage suite aux élections municipales ;
- 2) Un point sur le CMJ ;
- 3) Un point sur les dernières actions ;
- 4) Le site du moulin : Où en sommes-nous, quelles actions immédiates, etc. ;
- 5) Le verger conservatoire ;
- 6) autres :

- la gestion des déchets,
- appel à participants.

Prochaine réunion : Samedi 28 juin à 10h à la mairie.

#### **4.3- Modalités d'organisation relatives à l'élection des représentants au Parlement européen du 25 mai**

- Les permanences,
- La Composition du bureau de vote.

#### **4.4- Financement de l'intercommunalité : reversement de la fiscalité, investissement, fonctionnement**

Réunion commission de voirie de la CCPM vendredi 23 mai à 17h00 sur la répartition de l'enveloppe fonctionnement – voirie 2014

#### **4.5- Présentation de devis : local chasse, panneaux de signalisation**

- Local chasse :

Devis de Tout faire matériaux d'un montant de 7 838.51 € TTC,

Devis de Tout faire matériaux pour les menuiseries PVC d'un montant de 984.02 € TTC.

VB RA GG PS HG EL JC ED JHF JR MEL

Rencontre avec les chasseurs pour les travaux à venir et convention à établir.

- Panneaux de signalisation :

Devis de panneaux d'indication de lieux dits, d'interdiction et un miroir pour un montant de 970.06 € TTC.

#### **4.6- Aménagement devant la Mairie et la Salle des Fêtes**

Les travaux débiteront dès que l'assainissement sera mis en service.

#### **4.7- Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le terme des 2 ans en contrat à durée déterminée en qualité d'agent d'entretien vacataire,  
Considérant que la collectivité est rentrée dans la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013,

Il est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'école de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de 17.5/35<sup>ème</sup>.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- pour : 12
- contre :
- abstention : 2

1- de créer un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, soit 17.5/35<sup>ème</sup> à compter du 01/08/2014.

Ces fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe indice brut 330, indice majoré 316 échelon n°1.

2- de modifier ainsi le tableau des emplois.

3- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **4.8 Rencontre de l'association Ecaussystème avec les conseillers municipaux pour la mise à disposition de locaux supplémentaires pendant la durée du Festival**

Réunion : lundi 26 Mai à 14 Heures

#### **4.9 Quercy Energie**

Cotisation : 150 euros

Assemblée Générale le 14 Juin à Martel

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- Pour : 2
- Contre : 11
- Abstention : 1

#### **4.10 Contrôle d'Hygiène de la cantine**

Compte-rendu du rapport d'inspection du 28/02/2014.

La collectivité doit mettre en place un plan de maîtrise sanitaire (PMS) et réaliser certaines améliorations.

**Prochaine séance du conseil municipal le mercredi 09 juillet 2014 à 20h30**


